

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET DU PREMIER MINISTRE

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

N° 101 /PCM/MI.

SOMMAIRE :
NOMINATION.

LE PREMIER MINISTRE

VU la Loi N°59/3 du 15 Février 1959 portant Constitution
de la République du Dahomey ;VU la Loi N°59/16 ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des
emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination
des titulaires est faite par le PREMIER MINISTRE, Le Conseil des
Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités du Service ;

SUR proposition du Ministre de l'Intérieur ;

LE Conseil des Ministres entendu ;

DECRET

ARTICLE 1°.-Monsieur GBAGUIDI Christophe, Instituteur, Chef de la
Subdivision de Targuiéta, assurera cumulativement avec ses fonctions
l'intérim de la Subdivision de BOUKOMBE ;ARTICLE 2°.-Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la
date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et
communiqué partout où besoin sera./.PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

PORTO-NOVO, LE 20 AVRIL 1960

M. ROUNA.

H. AGA.

AMPLIATIONS :

ORIGINAL.....I

J.O.R.D.....I

COMMISSAIRE...I

.....5

.....15

RADIO.....2

.....I

.....I

.....5

.....I

ETA...I

.....I

.....I

.....I

.....I

.....4

42-